

déi Lénk

MOTION :

5

Dépôt : Myriam Cecchetti
Luxembourg, le 11 novembre 2021
HA au sujet de la
précarité énergétique

La Chambre des Députés,

- considérant l'augmentation des coûts énergétiques pour les ménages est estimée à 28,6% pour la seule année 2021 ;
- considérant que la tendance haussière des prix de l'énergie se poursuivra très probablement dans les premiers mois de l'année 2022 ;
- considérant qu'en 2019, 2,4% des ménages au Luxembourg sont concernés par la précarité énergétique et que ce taux est en hausse depuis une dizaine d'années ;
- considérant que la précarité énergétique s'accompagne souvent de conséquences néfastes pour la santé et le bien-être des personnes concernées ;
- considérant qu'en 2020 1.331 procédures de déconnexion ont été entamées par les fournisseurs de gaz naturel et 7.937 procédures de déconnexion ont été entamées par les fournisseurs d'électricité ;
- considérant qu'en 2020 52 clients résidentiels ont été déconnectés de la fourniture de gaz naturel et 771 clients ont été déconnectés de la fourniture d'électricité ;
- considérant que les fournisseurs d'énergie ne renoncent à la déconnexion d'un client défaillant que si ce dernier remplit les conditions d'éligibilité pour le droit à l'aide sociale et est pris en charge par un office social ;
- considérant que les offices sociaux n'interviennent pas de manière égale suite à la déconnexion d'un client en défaut de paiement ;
- estimant que l'énergie est un produit de première nécessité ;

invite le gouvernement

- à interdire les déconnexions de la fourniture de gaz naturel et d'électricité aux consommateurs vulnérables.


Myriam Cecchetti


Nathalie Oberweis